

Durée 2 jours

DATES 21, 22 Mars 2022

Lieu Montpellier

Intervenant

Amel Bounaceur, juriste en droit rural, auteur du livre «Diversification Agricole : guide juridique pour les porteurs de projets»

Objectifs

- Acquérir des notions de droit rural général.
- Se repérer dans la complexité liée au statut de l'agriculteur diversifié.
- Acquérir des connaissances sur les formes de diversifications existantes.
- Connaître différentes formes d'accueil à la ferme ; réglementations spécifiques (selon projets des stagiaires).
- Mieux définir son projet de diversification.

Consigne particulière pour l'inscription : s'inscrire au plus tard 2 semaines avant

De plus en plus d'agriculteurs développent des activités qui ne relèvent pas de la production alimentaire mais prennent appui sur l'exploitation (accueil pédagogique ou social, vente de proximité, hébergement à la ferme, petite restauration, événements culturels). Or ces projets diversifiés, parfois à la jonction entre plusieurs droits, peinent à trouver leurs cadre.

Programme

En amont de la formation, prise de contact pour adapter au mieux le contenu aux cas spécifiques de chaque participant.

21 Mars

- Introduction aux composantes du droit rural.
- Délimitation juridique et sociale des activités agricoles.
- Les incidences de la mise en place d'activités de diversification au niveau juridique et sociale (civil).
- Mise en pratique.

- Récapitulatif des points de vigilance.

22 Mars

- Délimitation fiscale des activités agricoles.
- Fiscalité de la diversification agricole
- Différence entre pluriactivité et diversification.
- Les incidences fiscales de la diversification agricole.
- Mise en pratique.

Inscrivez-vous page 4 - Contact : Marco LOCURATOLO - 04 67 06 23 39 - marco.locuratolo@civam-occitanie.fr